



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE PERSAN, BEAUMONT ET ENVIRONS

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE du MARDI 22 MARS 2016

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	12	11

Vote
A L'UNANIMITE
Pour: 11
Contre: 0
Abstention: 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
SOUS-PREFECTURE DE PONTOISE
Le: 30 MAR. 2016
Et

Publication ou notification du:
30 MAR. 2016

L'an 2016, le 22 Mars à 18:00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle de Réunion, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BAZIN Arnaud, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit le 14/03/2016.

Présents : Titulaires : (9) Mme GROUX, MM. BENITEZ, LAZARUS, DA SILVA, BOUCHEZ, CHARPENTIER, PIALOT, BAZIN, BOURCIGAUX

Absents excusés pouvoir (2) : MM. DRIANCOURT représenté par

M. VENDERBECQ, M. ANTY représenté par M. POUTREL,

Suppléant (1) : M. FOURMENT

2016 - 03 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DRESSE PAR LE COMPTABLE DES FINANCES PUBLIQUES

Le Comité Syndical,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2015, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2015,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2015 au 31 Décembre 2015
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Accusé de réception

095-259500098-20160322-201603-DE

Reçu le : 30/03/2016

LE COMITE SYNDICAL,

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DELIBERE ET DECIDE à L'*UNANIMITE*

d'approuver le Compte de Gestion dressé par le Comptable des Finances Publiques pour l'année 2015 qui fait apparaître un

excédent de clôture de 273 361.57 € à la Section d'Exploitation et un excédent de clôture de 362 181.59 € à la Section d'Investissement.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Les membres présents ont signé pour copie conforme :

Le Président



[Handwritten signature]

Accusé de réception

095-259500098-20160322-201603-DE

Reçu le : 30/03/2016